Les stages post-permis = Réduction de la période probatoire

Comment réduire sa période probatoire?

- Assister à une formation de 7h
- Après 6 mois de permis
- Possibilité de réduire la période de 6 mois à 1 an

Les conditions à remplir

- Être titulaire d'un permis B
- Un permis valide depuis au moins 6 mois et moins d'un an
- Le permis doit être en cours de validité

Avantages de cette formation post permis

 La durée de la période probatoire est réduite et le gain de points est accéléré Pour plus d'informations

Pour en savoir plus je te laisse te rapprocher du bureau.



